

COMMUNE DE LANGEAC

Procès-verbal de la séance du lundi 12 septembre 2022

Secrétaire de la séance: Caroline SAHUC

Eté présents : Gérard GOUDARD, Claudine POTIN, Christian NICOUX, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Michel JAMON, Philippe CHOPY, Yvonne BRUN, Marie-José CHANSON, Patricia BARLIER, Christine CROUZET, Alain BOUQUET, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Gisèle PABIOU, Jean-Pierre VIDAL

Eté représentés : Gérard BEAUD, Anne-Lise JAMON, David SAINT-GERMAIN, Hélène BOUDOSSIÈRE, Mathieu FLANDIN, Sarah COHEN, Jean-Pierre BOUET, Claude MASSEBEUF

Eté absents ou excusés : Marie-Thérèse ROUBAUD, Charles-Robert BENAÏET, Chantal FARIGOULE

Rappel de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION - FINANCES - ECONOMIE LOCALE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

2 - Projet de passerelle sur l'Allier et parking : Demande de subvention FEADER dispositif : 7.5.2

Délibérations :

Approbation du procès verbal de la séance précédente (2022 DE 086)

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente par Gérard BEAUD, Maire

Le Conseil Municipal décide de :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2022.

VOTES	Pour	23	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Monsieur Franck NOEL-BARON ne prend pas part au vote : il était absent lors du dernier conseil municipal

Projet de création d'une passerelle piétonne-cyclable sur l'Allier et d'un parking espace détente (2022 DE 087)

Monsieur Gérard Goudard, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commune porte un projet de création de passerelle piétonne-cyclable sur l'Allier et d'un parking-espace détente.

Langeac est une commune qui dispose d'un fort potentiel touristique. Située entre la chaîne des volcans du Puy et la Margeride, au sein même des Gorges de l'Allier, la ville offre de magnifiques paysages qui n'attendent qu'à être découverts. Au cœur de cet écrin de nature de nombreux aménagements accueillent les touristes : hôtels, gîtes, restaurants, commerces et un camping municipal, ainsi que de nombreuses activités à découvrir, dont certaines sont labellisées 'Respirando', comme les sports d'eaux vives, l'accrobranche, le VTT, de belles randonnées et bien plus encore !

La passerelle est destinée au franchissement de la rivière L'Allier pour relier à l'Est en rive droite, le centre-ville situé en rive gauche, à un grand parking de 200 places, à la RD 590 en direction du Puy-en-Velay, aux sentiers pédestres de bord d'Allier et aux espaces activités nature.

Le projet de construction d'une passerelle piétonne-cyclable avec l'accès à un espace détente et parking auto répond à un problème de stationnement dans le centre-ancien : l'objectif est de "sortir" les voitures de la ville afin de retrouver un centre-ville apaisé.

Il permettra de faciliter l'accès au centre-ancien, d'offrir des stationnements aux touristes en saison estivale et de mettre à leur disposition un espace détente.

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le plan de financement ci-dessous
- **SOLLICITER** une aide financière au titre du FEADER.

Porteur du projet		Commune de Langeac	
Intitulé de l'opération Projet de création d'une passerelle piétonne-cyclable sur l'Allier et d'un parking-espace détente.			
Rappel : Total des dépenses présentées HT		1 056 735.00	
Aides publiques sollicitée		Montant	
Financements européens (FEADER) sollicités		430 000.00	
Montant total des aides nationales sollicitées		-	
<i>dont financeurs publics sollicités</i>		Montant	
Etat - DSIL		200 000.00	
Région			
Département		200 000.00	
TOTAL aides sollicitées		830 000.00	
Autofinancement (dont T.V.A)		438 082.00	
Emprunts			
Contributions privées			
TOTAL ressources du projet		1 268 082.00	

VOTES	Pour	20	Contre	4	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Mr Franck Noël-Baron explique leur vote contre. Cet équipement n'est pas nécessaire au regard de la reconstruction du Pont Alexandre Bertrand qui prévoit une piste cyclable. C'est un équipement coûteux dans le contexte actuel et au regard du développement durable. Il serait plus opportun de mettre en place une navette gratuite à partir du Champ de fêtes.

Réponse de Mr G. Goudard : la reconstruction du Pont Bertrand nécessite la construction d'une passerelle.

Mr Jean-Pierre Vidal s'étonne du montant de ce projet au regard du coût de la réalisation de la passerelle de St Maurice de Lignon.

Réponse de Mr Gérard Goudard : la construction d'une passerelle flottante sur l'Allier ne peut être comparée à l'équipement évoqué.

Divers

Mr Franck Noël-Baron souhaite savoir quelle est la qualité de l'eau.

Mr Gérard Goudard précise que des analyses sont réalisées régulièrement tant par Véolia que par l'ARS. Les résultats qui sont publiques et affichés en mairie montrent que la qualité de l'eau potable répond aux exigences sanitaires en vigueur. Il rappelle que la coloration constatée est le résultat de la sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois et qui concentre la présence de manganèse.

Clôture de la séance à 18 h 00
Langeac, le 16 Septembre 2022

La secrétaire de séance
Caroline SAHUC



